|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/844** | | Le 29 novembre 2017 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  **– Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 3 projets de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

A sa réunion tenue le 20 novembre 2017, la Commission d'études 5 des radiocommunications a adopté les textes d'un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et de 3 projets de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-7 (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe de la présente Circulaire. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 29 janvier 2018, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy  
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents 5/45(Rév.1), 5/46(Rév.1), 5/48(Rév.1), 5/50(Rév.1)

Les documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:   
<https://www.itu.int/md/R15-SG05-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la   
Commission d'études 5 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[AMS 4.4-5 GHz] Doc. 5/50(Rév.1)

Caractéristiques techniques et critères de protection applicables aux systèmes du service mobile aéronautique fonctionnant dans la gamme   
de fréquences 4 400-4 990 MHz

Cette Recommandation fournit des informations sur les caractéristiques techniques et les critères de protection applicables aux systèmes du service mobile aéronautique (SMA) qui sont exploités ou qu'il est prévu d'exploiter dans la gamme de fréquences 4 400-4 990 MHz, à utiliser dans les études de partage et de compatibilité nécessaires. Elle ne fournit pas d'informations concernant les systèmes de télémesure mobile aéronautique.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1461-1 Doc. 5/45(Rév.1)

Procédures d'évaluation des risques de brouillage entre des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage et les systèmes d'autres services

Cette révision a pour objet d'apporter des modifications concernant les ordres des produits d'intermodulation à prendre en considération, d'apporter des précisions concernant les types de balayage de l'antenne et d'indiquer la valeur plancher à utiliser pour la sélectivité FI du récepteur radar si celle-ci n'est pas fournie.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1777-1 Doc. 5/46(Rév.1)

Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur,   
de reportage d'actualité électronique et de production électronique   
sur le terrain du service fixe à utiliser pour les études de partage

La révision concerne uniquement l'Annexe 2. Les détails sont les suivants:

– Clarification du titre du Tableau 1.

– Ajout du «Gain maximal de l'antenne d'émission» dans le Tableau 1.

– Ajout de systèmes utilisant les bandes 1,240-1,300 GHz, 2,330-2,370 GHz et 41,000‑42,000 GHz dans le Tableau 1.

– Ajout de nouveaux paramètres pour les systèmes utilisant les bandes 5,850-8,500 GHz et 10,250-13,250 GHz dans le Tableau 1.

– Ajout de valeurs pour les paramètres «Sélectivité par rapport au canal adjacent» et «Bande de garde par rapport au canal adjacent» pour les systèmes utilisant les bandes 0,770‑0,806 GHz, 5,850-8,500 GHz et 10,250-13,250 GHz dans le Tableau 1.

– Modification résultante des notes relatives au Tableau 1.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1851-1 Doc. 5/48(Rév.1)

Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne des systèmes radar du service de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage

Cette révision clarifie certaines équations, figures et unités et comprend des équations et figures supplémentaires pour la forme de la distribution du champ en cos4, ainsi que pour les antennes‑réseau à commande de phase.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_